

## CAMPAGNES DE SENSIBILISATION

Des rappels de consignes de sécurité aux moments opportuns.

- › Des vies sont en jeu : « Près d'un chantier, ralentissez ».
- › La sécurité en conditions hivernales : « L'hiver peut vous surprendre ».
- › Campagne de sensibilisation à la sécurité en VHR : « Empruntez la voie de la prudence ».

Web, affichage, radio et télévision au service de la sécurité routière.

## JEUNES

### Un grand chantier de travail gouvernemental pour améliorer la sécurité routière des jeunes

Coordonné par le MELS, en collaboration avec le MTQ, la SQ, l'INSPQ, la SAAQ, le MSSS et le Secrétariat à la jeunesse, ce grand chantier aborde de façon concertée et novatrice la problématique de la surreprésentation des jeunes dans le bilan routier dans le but de proposer des pistes de solution efficaces.

### Tournée dans les cégeps et les écoles secondaires

- › Un urgentologue a présenté aux jeunes, en mots et en images, les conséquences physiques et neurologiques des accidents de la route.
  - › Le président de la Table québécoise de la sécurité routière a expliqué les sciences de la sécurité routière.
  - › Une jeune victime de la route a témoigné des graves conséquences physiques, psychologiques et sociales de son accident.
  - › Grâce à la collaboration d'Opération Nez rouge, les jeunes ont participé à une activité de simulation de conduite qui consiste à conduire une petite voiture de type kart en portant des lunettes Fatal Vision qui permettent de simuler l'effet de divers taux d'alcool.
- Les jeunes du secondaire et du collégial du Québec ont été invités à assister à cette conférence interactive enrichissante.

### Concours hivernal

Le concours « Déroute l'hiver ! » a été tenu à l'occasion de la campagne de sensibilisation à la sécurité routière en conditions hivernales. Il s'adressait aux conducteurs âgés de 16 à 25 ans et visait à parfaire leur apprentissage de la conduite en conditions hivernales.

## ET PLUS ENCORE...

- › La Table québécoise de la sécurité routière a poursuivi ses travaux en vue de formuler des recommandations.
- › La révision de la Politique de gestion du suivi des accidents mortels et des recommandations des coroners est achevée.
- › Des investissements de 82 M\$ ont été réalisés pour donner suite aux recommandations des coroners.
- › Le Ministère a collaboré à l'organisation de deux colloques : « La sécurité routière durable : une contribution essentielle à un environnement et à des modes de vie sains », qui s'est tenu à l'occasion des Journées annuelles de santé publique et « La sécurité routière dans les villes de demain » qui a eu lieu dans le cadre des 24<sup>e</sup> Entretiens Jacques-Cartier.
- › Le Ministère a poursuivi ses efforts de soutien à la recherche et à l'innovation en sécurité routière en investissant plus de 300 000 \$ dans la réalisation de projets de recherche confiés à des universités québécoises, dont trois projets inscrits au Programme de recherche en sécurité MTQ-FRQNT-FRQS. Les travaux du Réseau stratégique de recherche et d'innovation en sécurité routière se sont poursuivis.
- › Un réseau de 49 stations météorologiques fixes à des endroits stratégiques sur le territoire québécois et plus de 172 stations météorologiques mobiles ont permis d'orienter les décisions lors des opérations de déneigement et de déglacage des routes du Québec.
- › De nouvelles exigences s'appliquent désormais à l'égard de la certification des appareils d'arrimage afin d'assurer la conformité de l'arrimage en fonction de la masse de la cargaison transportée.
- › Afin de réduire le nombre de collisions avec la grande faune, le Ministère a achevé la construction des 40 km de clôtures métalliques et des passages fauniques visant la grande faune sur la route 175 et a mis à jour la localisation des panneaux de signalisation « Orignal et Cerf ».

# ACTIONS ET INTERVENTIONS

du ministère  
des Transports en  
matière de  
sécurité routière  
2011-2012

LE MINISTÈRE A AGI POUR  
SAUVER ENCORE PLUS DE VIES

# ACTIONS ET INTERVENTIONS 2011-2012

## DÉCENNIE D'ACTION POUR LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2011-2020

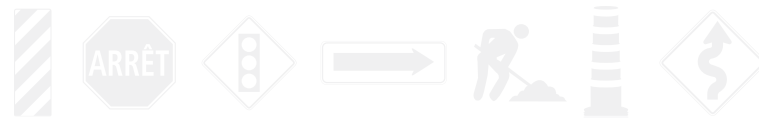
La Stratégie gouvernementale d'intervention durable en sécurité routière a été déployée

- L'ONU a déclaré la période 2011-2020 « Décennie d'action pour la sécurité routière », afin d'enrayer le fléau mondial que sont les accidents de la route.
- Le 11 mai 2011, le Québec confirme concrètement son adhésion à la cause par l'adoption à l'unanimité d'une motion à l'Assemblée nationale et par le déploiement de la Stratégie gouvernementale d'intervention durable en sécurité routière.
- Six grands chantiers de travail sur les principales problématiques de sécurité routière, auxquels participent plus de 15 ministères et organismes gouvernementaux, ont été lancés. Leur mandat est de déterminer des mesures à mettre en œuvre au cours de la prochaine décennie, afin de sauver encore plus de vies sur les routes du Québec.

## RADARS PHOTO ET APPAREILS DE SURVEILLANCE AUX FEUX ROUGES

Le MTQ a rendu permanente l'utilisation des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges et a annoncé leur déploiement

- L'installation de radars photo et d'appareils de surveillance aux feux rouges a permis :
  - la réduction de la vitesse respectivement de 11 km/h et 13 km/h aux endroits où les radars photo mobiles et fixes ont été implantés;
  - la quasi-élimination (réduction de 99 %) des grands excès de vitesse;
  - la réduction des passages aux feux rouges de plus de 84 % aux intersections dotées d'appareils de contrôle;
  - la réduction de 20 à 30 % de tous les accidents pour tous les types d'équipements de contrôle.
- À la lumière de ces résultats positifs, le gouvernement a annoncé :
  - le déploiement progressif des appareils, débutant dès 2013, et l'ajout de 25 appareils aux 15 déjà en place;
  - l'ajout d'équipements en zones urbaines, dans le cadre d'un projet pilote de coopération municipale.



## CODE DE LA SÉCURITÉ ROUTIÈRE

Amélioration des règles de circulation pour la sécurité et la mobilité

- Certaines mesures adoptées en 2010 sont entrées en vigueur en 2011-2012. Les amendes sont doublées pour les excès de vitesse dans les zones de chantiers routiers.
- Certaines règles de circulation applicables aux piétons et aux cyclistes ont été modifiées pour améliorer la sécurité et favoriser le transport actif, notamment en lien avec les traverses de chemins.
- Les municipalités se sont vu attribuer le pouvoir de permettre la circulation cycliste à contresens sur une voie à sens unique, lorsque c'est sécuritaire.
- Les limites de vitesse variables sur autoroute ont été introduites pour tenir compte notamment des conditions météorologiques.
- Le projet de loi n° 57, déposé à l'Assemblée nationale en février 2012, propose des dispositions concernant principalement l'utilisation des radars photo et des appareils de surveillance aux feux rouges. Il y est notamment prévu que, dans les zones scolaires et les zones de travaux routiers, la vitesse pourra être contrôlée par l'utilisation des radars photo.

## PLAN D'ACTION MINISTÉRIEL EN MATIÈRE DE SÉCURITÉ ROUTIÈRE 2009-2012

Poursuite des activités visant l'amélioration de la sécurité du réseau

CIBLES ANNUELLES DU PLAN D'ACTION	RÉSULTATS 2011-2012	CIBLES 3 ANS	RÉSULTATS 3 ANS
Correction de 20 sites à potentiel d'amélioration	17 sites à potentiel d'amélioration ont été corrigés	60 sites à potentiel d'amélioration	60 sites à potentiel d'amélioration
Correction de 430 km d'orniérage	696 km	1 500 km	1 870 km
Asphaltage de l'accotement sur 650 kilomètres	1 224 km	2 500 km	3 419 km
Installation/remplacement de 275 km de glissières de sécurité	545 km	750 km	1 043 km
Remplacement de 1 170 extrémités de glissières sur autoroutes	2 010	3 000	4 399
Implantation de 600 kilomètres de bandes rugueuses	476 km	1 800 km	1 508 km
Réalisation de 60 000 interventions sur la petite signalisation	93 354 interventions	180 000 interventions	270 570 interventions
Réalisation d'audits de sécurité routière sur les projets routiers majeurs	58 audits ou avis ont été réalisés	S. O.	165 audits

## VÉHICULES HORS ROUTE (VHR)

Le MTQ a assuré une meilleure sécurité aux adeptes et une meilleure cohabitation avec les riverains de sentiers

- Un resserrement de l'encadrement de la pratique du VHR a été effectué par l'entrée en vigueur de certaines mesures du projet de loi n° 121, notamment l'interdiction de circuler la nuit.
- La permanence des sentiers de VHR, en cours d'élaboration, contribuera à améliorer la sécurité des adeptes et à assurer une meilleure cohabitation avec les riverains de sentiers.
- Plus de 12 M\$ ont été investis dans l'entretien et la signalisation des sentiers.
- Près de 480 000 \$ ont été investis dans une campagne de sensibilisation.
- Près de 100 000 \$ ont été investis pour assurer la patrouille spéciale des agents de surveillance de sentiers bénévoles.

## INVESTISSEMENT DANS L'INFRASTRUCTURE POUR AMÉLIORER LA SÉCURITÉ 2011-2012

# 1,08 G\$

### Développement du réseau routier

512,9 M\$ / 47 %

Construction d'une 2<sup>e</sup> chaussée d'autoroute, élargissement de 2 à 4 voies divisées, etc.

### Amélioration du réseau

249,8 M\$ / 23 %

Correction de courbes et de dévers, réaménagements d'intersections, asphaltage des accotements, etc.

### Entretien des équipements de sécurité

56,8 M\$ / 5 %

Dispositif de retenue, marquage, signalisation, éclairage, feux, système, etc.

### Conservation des chaussées

190,2 M\$ / 18 %

Corrections de l'orniérage, correction de l'adhérence, réfection de l'éclairage, etc.

### Conservation des structures

72,6 M\$ / 7 %

Intervention de réfection ou d'installation de garde-fous, bandes centrales, réfection d'éléments de tablier, etc.

Source : Tableau de bord de l'entrepôt de données ministériel - Suivi des investissements en sécurité routière (2012-04-11).  
Système EIT-6037, activités 6311 à 6317, PSA 1542330 (2012-04-11).